

**Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire**

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2022**

*Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre de membres absents : 0*

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, OCANA Joffrey, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : AVILA Nathalie (procuration à BURLAN Christelle), LAZARO Pascal (procuration à FERNANDEZ Martine), HOYOS Pierre (procuration à DELFOUR Etienne)

DATE DE LA CONVOCATION : 18 Mars 2022

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **Madame DELFOUR Etienne**

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité

N°2022 /03.29/01 – DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris les décisions suivantes :

- **le 24.02.2022** : la location et la maintenance du matériel téléphonique pour les trois sites (Abbaye, Groupe Scolaire et Mairie) est confiée à la société NEXIS pour une durée de 21 trimestres et un coût de 630 €HT/trimestre

- **le 24.02.2022** : la maintenance et la fourniture du photocopieur BUISNESS C 258 pour le groupe scolaire est confiée à la société DIGIT INNOVATION pour une durée de 20 mois et un coût décomposé comme suit :

- Location C258 Ecole : 50€HT/mois
- Copies noires : 0.0045 € HT/unité
- Copies couleurs : 0.045 € HT/unité

- **le 24.02.2022** : la maintenance et la fourniture de 4 écrans multifonctions SIMPLYTAB 65 pouces est confiée à la société DIGIT INNOVATION pour une durée de 20 mois et un coût décomposé comme suit :

- Location/ECRAN : 50 € HT/mois
- Maintenance/ECRAN : 20€ HT/mois

- **le 07.03.2022** : la conclusion d'une convention pour une durée de 1 an de mission d'entretien électromagnétique de la pompe du cloître de l'Abbaye avec la société SNHERA Aquatech. Le montant forfaitaire de la redevance contractuelle est de 1510.00 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

N°2022/03.29/02 - ORDRE DU JOUR : COMPTE DE GESTION 2021- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Katia RENAUD

Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Pour ce qui concerne le budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les délibérations modificatives de l'exercice 2021 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 pour chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est régulier

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part

N°2022/03.29/03 - ORDRE DU JOUR : COMPTE DE GESTION 2021- BUDGET ANNEXE GESTION ABBAYE

Rapporteur : Mme Katia RENAUD

Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Pour ce qui concerne le budget annexe gestion de l'Abbaye

Après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les délibérations modificatives de l'exercice 2021 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 pour chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est régulier

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe gestion de l'Abbaye dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022/03.29/04 - ORDRE DU JOUR : COMPTE DE GESTION 2021- ANNEXE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Katia RENAUD

Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Pour ce qui concerne le budget annexe gestion de l'eau et de l'assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les délibérations modificatives de l'exercice 2021 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 pour chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est régulier

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire
8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
9. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe de la gestion de l'eau et de l'assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022/03.29/05 - ORDRE DU JOUR : COMPTE DE GESTION 2021- ANNEXE ZAE SAINT-HILAIRE

Rapporteur : Mme Katia RENAUD

Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Pour ce qui concerne le budget annexe ZAE SAINT-HILAIRE

Après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les délibérations modificatives de l'exercice 2021 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 pour chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est régulier

10. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire
11. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
12. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe ZAE SAINT-HILAIRE dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Monsieur CARBONNEL, Maire, quitte la salle, et Mme FERNANDEZ Martine est désignée Présidente.
Elle présente les comptes administratifs comme suit :

N° 2022/03/29/06 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Compte administratif principal						
Résultats reportés		333 872.34		776 104.86		1 109 977.20
Opérations de l'exercice	670 557.44	845 376.30	497 353.12	308 834.10	1 167 910.56	1 154 210.40
TOTAUX	670 557.44	1 179 248.64	497 353.12	1 084 938.96	1 167 910.56	2 264 187.60
Résultats de clôture		508 691.20		587 585.84		1 096 277.04
Restes à réaliser			655 546.56		655 546.56	
TOTAUX CUMULES		508 691.20	67 960.72			440 730.40
RESULTATS DEFINITIFS		508 691.20	67 960.72			440 730.40

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

RESULTATS DU VOTE :

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre :

N° 2022/03/29/07 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ABBAYE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif principal						
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés			20 531.52		20 531.52	
Opérations de l'exercice	78 179.56	95 145.12	22 108.29	26 093.89	100 287.85	121 239.01
TOTAUX	78 179.56	95 145.12	42 639.81	26 093.89	120 819.37	121 239.01
Résultats de clôture		16 965.56	16 545.92			419.64
Restes à réaliser			396.00		396.00	
TOTAUX CUMULES		16 965.56	16 941.92			23.64
RESULTATS DEFINITIFS		16 965.56	16 941.92			23.64

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

RESULTATS DU VOTE :

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

N° 2022/03/29/08 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - EAU - ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif principal						
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		1 341.44	36 030.99		36 030.99	1 341.44
Opérations de l'exercice	36 670.57	36 289.93	91 484.77	47 789.71	128 155.34	84 079.64
TOTAUX	36 670.57	37 631.37	127 515.76	47 789.71	164 186.33	85 421.08
Résultats de clôture		960.80	79 726.05		78 765.25	
Restes à réaliser			3 618.31	93 575.16	3 618.31	93 575.16
TOTAUX CUMULES		960.80	83 344.36	93 575.16	82 383.56	93 575.16
RESULTATS DEFINITIFS		960.80		10 230.80		11 191.60

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

RESULTATS DU VOTE :

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

N° 2022/03/29/09 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021- BUDGET ANNEXE ZAE SAINT-HILAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif principal						
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice			71 861.55		71 861.55	
TOTAUX	0	0	71 861.55	0	71 861.55	0
Résultats de clôture			71 861.55		71 861.55	
Restes à réaliser			302 916.45	374 778.00	302 916.45	374 778.00
TOTAUX CUMULES			374 778.00	374 778.00	374 778.00	374 778.00
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	374 778.00	374 778.00	0	0

A l'apurement Aux réserves réglementées (plus values de cession d'immobilisations) A l'exécution du virement de la section d'investissement (1068)	16 941.92
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté fonctionnement (report à nouveau créditeur)	23.64

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022/03.29/12 - ORDRE DU JOUR : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 – BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation (budget annexe eau assainissement) de l'exercice 2021

Considérant que le compte administratif de l'exercice présente un excédent d'exploitation d'un montant de **960.80 €**

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1341.44
Plus values de cession des éléments actif Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Déficit	380.64
A – EXCEDENT AU 31.12.2021	960.80
Affectation obligatoire	
A l'apurement Aux réserves réglementées (plus values de cession d'immobilisations) A l'exécution du virement de la section d'investissement (1068)	0
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté fonctionnement (report à nouveau créditeur)	960.80

N°2022/03.29/13 - ORDRE DU JOUR : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 – BUDGET ANNEXE ZAE ST HILAIRE

Point retiré de l'ordre du jour, absence de résultat d'exploitation 2021

N°2022 /03.29/14– AMENAGEMENT DU CHEMIN DES ESCOUMES – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que la Commune a le projet depuis plusieurs années, d'urbaniser le secteur de la Barrière (zone IIAU du PLU) Ce projet est devenu primordial, depuis les inondations du mois d'octobre 2018. La Commune se doit en effet d'offrir des possibilités de relogement aux sinistrés, dont certains d'entre eux vont perdre leurs maisons détruites au titre du Plan Barnier. De plus, certains terrains, toujours en raison des inondations, vont devenir inconstructibles. Il en sera de même, pour le changement d'affectation de biens dans le village qui ne sera plus autorisé.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant que le secteur de la Barrière, totalement à l'abri d'une quelconque crue, est desservi par le chemin des Escoumes, chemin communal, qu'il conviendra de réaménager afin de permettra l'urbanisation de la zone.

Monsieur le Maire présente ensuite, l'avant-projet de cette opération établi par le Cabinet GAXIEU qui se résume comme suit :

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes
 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

RESULTATS DU VOTE :

Pour : 14
 Abstentions : 0
 Contre : 0

Monsieur CARBONNEL, Maire, rentre et reprend sa place

N°2022/03.29/10 - ORDRE DU JOUR : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation (budget principal) de l'exercice 2021

Considérant que le compte administratif de l'exercice présente un excédent d'exploitation d'un montant de **508 691.20 €**

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	333 872.34
Plus values de cession des éléments actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	174 818.86
A – EXCEDENT AU 31.12.2021	508 691.20
Affectation obligatoire	
A l'apurement	
Aux réserves réglementées <i>(plus values de cession d'immobilisations)</i>	
A l'exécution du virement de la section d'investissement (1068)	67 960.72
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Affectation à l'excédent reporté fonctionnement (report à nouveau créditeur)	440 730.48

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022/03.29/11 - ORDRE DU JOUR : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 – BUDGET ANNEXE GESTION ABBAYE

Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation (budget annexe gestion de l'Abbaye) de l'exercice 2021

Considérant que le compte administratif de l'exercice présente un excédent d'exploitation d'un montant de **16 965.56 €**

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0
Plus values de cession des éléments actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	16 965.56
A – EXCEDENT AU 31.12.2021	16 965.56
Affectation obligatoire	

Terrassement généraux – voirie	146 175.00
Réseaux humides	137 037.50
Réseaux secs	102 678.00
Montant travaux	385 890.50
Honoraires	28 942.00
Levé topographique – SPS -étude géotechnique	10 167.50
Montant total	425 000.00

Montants exprimés HTVA

Monsieur le Maire poursuit en suggérant de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

Subvention Département sollicitée	22 500.00
Fonds de concours communautaire	5 000.00
Subvention D.S.I.L sollicitée	255 000.00
Participation communale	142 500.00
Montant total	425 000.00

Montants exprimés HTVA

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'avant-projet de l'opération ainsi que le plan de financement tels qu'ils viennent d'être exposés
- **SOLLICITE** à l'unanimité une subvention d'un montant de 255 000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

N°2022 /03.29/15- AUGEMENTATION DU PRIX TICKET CANTINE – TARIF REGIE

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que les matières premières ont augmenté. Monsieur REVEL, traiteur fournissant les repas à la cantine scolaire, a informé le Mairie de l'augmentation du prix des repas : au 1^{er} avril le repas sera facturé 4.15 €, soit une augmentation de 0.15 €. Le traiteur facture le prix des repas directement à la Mairie. Les parents peuvent inscrire leurs enfants à la cantine, moyennant l'achat d'un ticket de cantine auprès du secrétariat de la Mairie. A noter, que le prix du ticket de cantine n'a pas augmenté depuis 2009.

La Mairie, dans un souci de cohérence budgétaire, doit impacter la hausse des prix du traiteur au prix du ticket de cantine. Il est donc proposé de facturer le ticket de cantine au prix de 4.20 € l'unité.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'augmentation du prix du ticket de cantine
- **APPROUVE** le nouveau prix unitaire du ticket de cantine soit 4.20 € à compter du 1^{er} avril 2022 à 10 voix contre 5, les 5 autres voix souhaitent un nouveau prix de 4.30 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt deux heures et quarante cinq minutes
Vu pour être publié 4 avril 2022 et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL